

Emplacement Réservé du Boulevard Est - Acquisition d'une propriété bâtie 31 Boulevard Diderot à Besançon à la SCI Mégevand

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La SCI Mégevand (Consorts GAUTHIER) souhaite réaménager en logements le bâti existant de sa propriété cadastrée section CV n° 198, sise 31, Boulevard Diderot.

Cette propriété est partiellement «touchée» par l'emplacement réservé n° 2 inscrit au Plan d'Occupation des Sols secteur Est en vue de la réalisation du Boulevard Est.

Soucieuse de ne pas compromettre ce projet de voirie en confortant des constructions dans l'emprise de l'emplacement réservé, la Ville de Besançon a envisagé une possible acquisition de la surface touchée par l'emplacement réservé n° 2.

A cette fin, une délimitation précise de la surface concernée a été réalisée. Ainsi il a pu être établi que la surface à acquérir, d'une contenance de 321 m², supporte un bâtiment à usage d'entrepôt, 8 garages individuels et 4 places de stationnement extérieur.

Des négociations ont donc été engagées avec la SCI Mégevand. Un accord est intervenu aux conditions suivantes :

- acquisition de la parcelle bâtie cadastrée section CV n°198p au prix de 130 000 € correspondant à l'estimation de France Domaine.

- frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense 130 000 € sera imputée au chapitre 21.824.2115.4814.30100.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 juillet 2007.